

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 novembre 2023

n° 193-23 C

Objet : *RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative à la mise en œuvre de la vente croisée de titres de transport entre les réseaux de transport Synchro Bus et Cars Région Isère*

- date de convocation le 03 novembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Baldoph, centre socioculturel du Pré Martin, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Jimmy Bâabâa à Claudine Bonilla - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Sophie Bourgade à Florence Bourgeois - de Jean-Pierre Casazza à Pierre Brun - de Aloïs Chassot à Alexandre Gennaro - de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Laïla Karoui à Philippe Gamen - de Sylvie Koska à Josette Rémy - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Marine Mithieux à Corine Wolff - de Raphaële Mouric à Cécile Trahand - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Sara Rotelli à Marie Bénévisse - de Thierry Tournier à Jocelyne Gougou - de Alexandra Turnar à Brigitte Bochaton - de Céline Vernaz à Hélène Jacquemin - de Philippe Vuillermet à Gaëtan Pauchet

• conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Farid Rezzak - Walter Sartori

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 09 novembre 2023

délibération n° 193-23 C

objet **RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative à la mise en œuvre de la vente croisée de titres de transport entre les réseaux de transport Synchro Bus et Cars Région Isère**

Alain Caraco, vice-président chargé des coopérations métropolitaines de mobilité et du développement du numérique, rappelle que le développement coordonné des différents modes de transport repose sur le déploiement de produits billettiques multimodaux permettant aux usagers de combiner plusieurs réseaux.

Le Département de l'Isère, agissant par délégation de compétence de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et Grand Chambéry ont conclu en 2018 une première convention de coopération visant le déploiement de la vente croisée des titres de transport à compter du 1^{er} septembre 2018 entre les deux réseaux de transport Cars Région Isère et Synchro Bus. Cette première convention est arrivée à échéance le 31 août 2023.

Afin de pérenniser cette étroite coopération entre le réseau interurbain régional et le réseau urbain, il convient de définir un nouveau cadre conventionnel relatif à la vente croisée de titres de transport entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Chambéry.

Les modalités techniques et financières d'application de cette vente croisée sont encadrées par la convention, d'une durée de cinq ans, annexée à la présente délibération.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu l'avis du Bureau du 13 juillet 2010 sur le déploiement d'un système billettique interopérable dans l'agglomération,

Vu la décision n° 117-13 du Bureau du 20 juin 2013 actant le déploiement d'un système billettique interopérable dans l'agglomération,

Vu la délibération n° 118-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 approuvant la convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et le Département de l'Isère relative à la mise en œuvre de la vente croisée entre les réseaux de transports Stac et Transisère,

Vu la délibération n° 097-23C du Conseil communautaire du 11 mai 2023 approuvant les tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2023 sur le réseau Synchro Bus,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention entre Grand Chambéry et la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative à la mise en œuvre de la vente croisée de titres de transport entre les réseaux de transport Synchro Bus et Cars Région Isère,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et les pièces à intervenir.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **193-23 C**

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative à la mise en œuvre de la vente croisée de titres de transport entre les réseaux de transport Synchro Bus et Cars Région Isère
Thème Préfecture :	8 - Domaines de competences par themes 7 - Transports
Date de l'acte :	09 novembre 2023
Annexe(s) :	CONVENTION VENTE CROISEE TRANSISERE

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231128-lmc1H30244H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30244H1

Date de transmission en Préfecture : 28 novembre 2023

Date de réception en Préfecture : 28 novembre 2023

Publication sur le site internet: mardi 28 novembre 2023